



Le GDS Apicole de l'Aveyron



Le GDSA de l'Aveyron a pour but de diffuser les connaissances et bonnes pratiques sanitaires apicoles. Il contribue à l'amélioration de l'état sanitaire des colonies et aide les apiculteurs adhérents à lutter efficacement contre les maladies, les parasites, les intoxications et les causes de mortalité des abeilles. Il agit comme conseiller technique pour la mise en œuvre de solutions et de techniques à but sanitaire.



Le GDS Apicole a structuré le maillage sanitaire apicole dans l'Aveyron en partenariat avec FODSA-GDS Aveyron. Ce maillage se compose de 2 vétérinaires conseil et de 22 Techniciens Sanitaires Apicoles (TSA). Les vétérinaires et/ou les TSA réalisent une visite tous les 5 ans de chaque apiculteur adhérent au GDSA. Le but est de conseiller sur les traitements et, si l'apiculteur le souhaite, d'amener leur expertise sanitaire au service des apiculteurs adhérents.

Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole :

Le Président, Jean BLANCHOT

✉ 14 Impasse Anastasie 12 520 COMPEYRE

☎ 06 86 65 22 57

@ jean.blanchot12@orange.fr

g.d.s.a.de.l.aveyron@gmail.com



Une information sur le PSE ? Contactez FODSA-GDS AVEYRON

181 Avenue des Ebénistes – Parc Activités Bel Air – 12032 RODEZ CEDEX 9

Tél : 05.65.42.18.92 – Fax : 05.65.42.99.09

📧 contact.gds12@reseaugds.com - www.fodsa-gds12.fr



Au cours de ces dernières années, la filière apicole fait l'objet de nombreuses difficultés : surmortalité, affaiblissements, baisse de productivité, etc. De nombreux facteurs sont incriminés, mais le rôle prépondérant de Varroa destructor dans l'apparition de ces troubles fait consensus.

Varroa

Son cycle biologique comprend deux phases : une phase de phorésie, permettant la dissémination de l'acarien entre colonies et au sein d'une même ruche, ainsi qu'une phase de reproduction, permettant la croissance de la population parasitaire.


Le constat de l'infestation d'une ruche par varroa est simple et repose sur son observation au sein de la colonie (parmi les débris de ruche, sur les abeilles adultes ou dans le couvain operculé). La quasi-totalité des ruchers français étant considérée comme infestée par ce parasite, un diagnostic qualitatif n'est cependant pas suffisant et il est nécessaire d'évaluer et quantifier la pression parasitaire associée.



Lutter efficacement

 Traiter au bon moment, pendant la bonne durée.
Traiter pas trop tard et assez longtemps.

Pour préserver leur efficacité, il est recommandé de réaliser des rotations de principes actifs de médicaments et d'intégrer les techniques de lutte biotechnologique. En apiculture conventionnelle, on recommande d'alterner en traitant avec l'Apistan® une année puis avec Apivar®/Apitraz® pendant 3 ans. Noter qu'aucun traitement n'est efficace à 100% ce qui peut aboutir à une sélection d'individus possédant des caractères de résistance à ces molécules.

 Plusieurs études menées en France pointent la nécessité d'une gestion raisonnée de la parasitose tout au long de l'année et non plus uniquement par un traitement automnal.

Il est, de plus, conseillé en fin d'été d'utiliser des traitements rémanents à effet lent mais permettant d'éliminer les varroas au fur et à mesure de la sortie des abeilles émergentes.

Pour vous conseiller

Les vétérinaires du GDS Apicole

- **Secteur 1 Nord** : Dr Lionel LAFON
Cabinet de La Primaube. ☎ 0565714208.
- **Secteur 2 Sud** : Dr Anne LE JAN
Cabinet de Millau. ☎ 0565610920.



Les Techniciens Sanitaires Apicoles

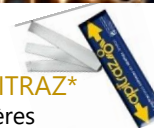
F. AUBERT	Naucelle	R. CORBIERE	Belmont Sur R.	JN. IMBERT	Baraqueville
JF. BALITRAND	Espalion/Laguiole	C. DELMAS	Pont de Salars	JP. MANGÉ	Villefr. De Rouergue
JL. BENOIT	La Bastide L'Evêque	X. DELPONT	Cassagnes Bhs	M. MASSEBIAU	Saint Affrique
J. BLANCHOT	Compeyre	JB. FAYEL	St Cyprien	P. MIRLIT	Villeneuve
S. BOURDON	Sévérac d'Aveyron	E. GUCCINI	Saint Léons	G. LAHONTANG	Le Vallon
E. CARRIERE	St Rome de Tarn	J. HAZECHNOUR	Nord Aveyron	G. ONNO	Montbazens
B. CAZES	Rodez-Bozouls	S. HENRY	Vallée du Tarn	M. RIVES	Cornus
				R. SABY	Salles La Source



Les médicaments dans le PSE en 2022



① **APITRAZ®** :
Médicament à base d'AMITRAZ*
Vendu par sachet de 10 lanières (5 ruches).



Modalités : Disposer 2 lanières par ruche et les suspendre entre 2 cadres contenant du couvain. Respecter un espace minimum d'un cadre entre les lanières. Les laisser en place 10 à 12 semaines.
Les périodes de traitement recommandées sont: la fin d'été/automne, après la récolte, en l'absence de hausse, et, avant les miellées de printemps.
Temps d'attente miel : nul.

2. **APIBIOXAL®** :
Médicament à base d'acide oxalique*
Vendu par sachet pour 10 ruches.
Utilisable en Agriculture Biologique.
Traitement en absence de couvain.



Modalités par dégouttement : Dissoudre la poudre dans du sirop de saccharose à raison d'un sachet de 35 g dans 500 ml de sirop (308 ml d'eau + 308 g de saccharose). Le traitement doit être administré en une seule fois.



Seuls les médicaments disposant d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) sont autorisés. L'utilisation de traitements sans AMM est interdite en France. **Reportez-vous à l'ordonnance et demander conseil à votre TSA et/ou vétérinaire conseil de secteur.**



La dose nécessaire est de 5 ml par entre-cadre d'abeilles. Maxi 50 mL/ruche. Une protection de l'utilisateur est nécessaire (gants et masque).
Temps d'attente miel : nul.

③ **VARROMED®** : Médicament à base d'acide formique et acide oxalique*
Dispersion aqueuse dans les colonies avec ou sans couvain.
Utilisable en Agriculture Biologique.



Modalités : Verser lentement sur les abeilles entre les cadres du couvain occupés par des abeilles. Une administration répétée de VarroMed® à des intervalles de 6J pourrait être nécessaire lors du traitement de printemps ou d'automne. Selon comptage : 1^{er} traitement si chute 1 Varroa par jour. Refaire si chute de > 10 Varroa sur 6j après le traitement. Maxi 3 fois (printemps) - Maxi 5 fois (été) - Hiver : 1 fois
Temps d'attente miel : nul

Sur commande :
FORMIC PRO® - Utilisable en ABio
APISTAN® et **APIVAR®**